

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23140272

 Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

24. Okt. 2023

 iA/
der Greffier/Greffe

N° d'entreprise 0882 700 790

Nom

en entier

Floduval

en abrégé

Forme légale

Société anonyme

Adresse complète du siège

Rue Zénobe Gramme 9-11, 4710 Lontzen

Objet de l'acte : Fin mandat délégué gestion journalière - nouveau délégué gestion journalière

Il ressort des décisions écrites unanimes des administrateurs en date du 22.09.2023 que:

1. Le conseil d'administration a décidé de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Joseph El Khoury. Le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Joseph El Khoury a pris fin à compter du 10 juillet 2023.

2. Le conseil d'administration décide de confier, à compter du 10 juillet 2023, la gestion journalière de la Société à Monsieur Donald Duda Jr, administrateur, qui sera autorisé à porter le titre d'administrateur-délégué. Ses fonctions d'administrateur-délégué couvriront la durée de son mandat en tant qu'administrateur et seront renouvelées chaque fois que son mandat d'administrateur sera renouvelé.

Le mandat de Monsieur Donald Duda Jr. en tant qu'administrateur-délégué ne sera pas rémunéré.

3. Le conseil d'administration décide également de mettre fin à toutes les délégations de pouvoirs accordées à Monsieur Joseph El Khoury en sus de son mandat de délégué à la gestion journalière, en ce compris celles publiées dans les annexes au Moniteur belge du 28/08/2017 et du 15/02/2018 et ce à compter du 10 juillet 2023.

4. Suite à cette modification, le conseil d'administration décide d'adopter une nouvelle version des délégations de pouvoirs, qui annule et remplace la version publiée dans les annexes au Moniteur belge du 15 février 2018, et qui se présente comme suit :

En sus des pouvoirs liés à la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration décide d'octroyer à Monsieur Donald Duda Jr. des pouvoirs additionnels portant sur les comptes existants et futurs de la Société.

Dès lors, Monsieur Donald Duda est autorisé, dans le cours normal des affaires, à, seul:

- Soumettre des offres de service aux clients ; négocier et signer des contrats commerciaux, des contrats de financement, en ce compris des lignes de crédit, des contrats de leasing avec entre autres les banques et autres institutions de financement ; et d'accomplir tout geste commercial, pour des montants n'excédant pas EUR 3.000.000,00 ;

- Signer la correspondance journalière de la Société, les documents d'exportation et les documents douaniers, les factures proforma, et tout autre document nécessaire à l'accomplissement de l'objet de la Société;

- Accomplir toutes les procédures et formalités liées aux obligations prescrites par les autorités publiques, en ce compris les formalités prescrites par les lois fiscales et sociales;

- Négocier et signer tout type de contrats d'assurance, qu'ils soient prescrits par la loi ou non ;

- Recruter et licencier des travailleurs, déterminer les conditions de leur emploi, promotion et licenciement, pour des montants n'excédant pas EUR 300.000,00;

- Acheter et vendre tout matériel de bureau/d'usine, stock et de signer les documents relatifs à ces achats ou ventes, pour des montants n'excédant pas EUR 300.000,00 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

 Mentionner sur la dernière page du Volet B
Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention... »)

Réservé
au
Moniteur
belge

-Payer les dettes de la Société, réclamer les créances qui lui sont dues et au besoin, introduire les actions en justice afin de recouvrer ces créances.

5. Le conseil d'administration prend également la décision de nommer en qualité de mandataire spécial Maîtres Pierre Queritet, Sixtine Borres, Héroïse Van Houtte et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats PwC Legal, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, afin de signer les formulaires nécessaires au dépôt des présentes résolutions auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent en vue de leur publication dans les annexes du Moniteur belge.

Pour extrait conforme,
Signé,
Héroïse Van Houtte
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)